

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 50-387-1929 autorisant le retrait de la Caisse de réserve de II obligations amorties.

n° 50-387-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 février 1929

Numéro JO  
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro  
28 février 1929

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 27 février 1923 réglementant la comptabilité de la Caisse de réserve de la colonie, ainsi que les opérations qui s'y rattachent tant au Trésor qu'au bureau des finances: Considérant que les 11 obligations de l'Annam Tonkin n°s 433527 à 433536 et n° 745834 sont amorties et qu'il y a lieu de les relirer de la Caisse de réserve pour les envoyer à l'encaissement

Sur la proposition du trésorier payeur et l'avis conforme du chef du bureau des finances,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Le trésorier payeur fera remise à la banque de l'Indochine pour encaissement de onze obligations de l'emprunt de l'Annam Tonkin n° 433527 à 433536 et n° 745834 amorties,

#### Art.2

présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**CHAPON-Baissac.**